Santé et Action Sociale

SPÉCIAL ÉLECTION MUTUELLE

Dès réception du matériel de vote, votez et faites voter pour les candidats CGT avant le 30 avril

Des élections ont lieues au sein du comité de section 103 de Paris de la Mutuelle Générale.

La CGT a décidé de présenter 2 candidats.
Ces élections ont des enjeux importants et concernent, notamment, les retraités mais également les actifs :

Les retraités adhérents au contrat statutaire en santé et prévoyance.

Les fonctionnaires actifs de la Poste et Orange protégés par un contrat collectif santé MG et adhérents aux prestations prévoyance de la MG.

En votant pour les candidats CGT à ces élections, vous désignerez des élus qui porteront votre voix de manière forte pour les années qui viennent. Nous sommes dans une période charnière concernant notre protection sociale avec la mise en place d'une politique que l'on peut qualifier d'ultralibérale. Les exemples ne manquent pas :

La réforme des retraites par point n'est pas, hélas, un sujet écarté par notre gouvernement.

Remise en cause du paritarisme dans la gestion de la sécurité sociale, mais également la réforme de son financement avec une hausse de la CSG et une diminution des cotisations sociales pour les entreprises.

Le budget de la sécurité sociale est désormais associé au budget de l'état, toutes les dérives sont dorénavant possibles.

D'ores et déjà, avec la loi de financement de la sécurité sociale 2021 (PLFSS), il a été annoncé un mauvais coup aux adhérents des Mutuelles en imposant une nouvelle contribution ou taxe (baptisé effort COVID). Cette contribution pour le gouvernement représente le montant des cotisations des adhérents et contrats groupes versé aux complémentaires santés pendant les mois du confinement, mais non consommé pleinement en prestations.

Les candidat·e·s présenté·e·s par la CGT :

- SYLVIE ASPE, de Paris Bienvenue
- MICHEL LANNEZ, de Paris 07 PPDC

Pour nos ministres de la santé et des finances, elles doivent donc revenir à l'État sous forme d'impôts. La position des élus CGT dans les comités de sections de la MG est qu'il s'agit de l'argent des adhérents et ce différentiel entre cotisations et prestations non consommées aurait dû revenir sous forme de reversement aux adhérents. Cette position, validée par l'AG de la MG, est remise en cause par la décision unilatérale du gouvernement. La CGT est en pointe pour contester ces choix négatifs. Des luttes en attestent, par exemple celle des services des urgences notamment ou celles plus générales concernant le pouvoir d'achat de la majorité des français et des retraités plus particulièrement.

Cette logique de profits dans la santé est bien éloignée de l'idée qui a prévalue à la création de la sécurité sociale en 1945 : **on cotise selon ses moyens et l'on reçoit selon ses besoins**.

Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications

SYNDICAT DES SERVICES POSTAUX DE PARIS - *67 rue de Turbigo - 75139 PARIS CEDEX 03*

CCP PARIS 14 569-53 A - Téléphone : 01 48 87 68 15 - Télécopie : 01 42 74 66 27 - site : www.cgt-postaux.fr - e.mail : cgt.postaux@orange.fr

Ces élections au comité de la section parisienne 103, bien que locales ont un enjeu élevé. Elles s'inscrivent pleinement dans la défense du pouvoir d'achat. Si la Mutuelle Générale gère les contrats collectifs santé de la Poste et Orange pour les actifs, c'est bien-sûr en raison de son lien historique avec ces entreprises, mais cela n'est pas gravé dans le marbre

Aujourd'hui les actifs de la Poste et d'Orange sont couverts en prévoyance par la MG (arrêt de travail et décès entre autres) Dès demain, c'est-à-dire à partir du 1er juillet 2021, les fonctionnaires d'Orange seront pris en charge par un contrat groupe en prévoyance à équivalent avec le personnel de droit privé de cette entreprise.

Les actifs d'aujourd'hui sont pleinement concernés par ces élections Mutuelle : - Ils sont couverts en prévoyance par LMG et chaque voix est importante. - Les actifs d'aujourd'hui seront les retraités de demain. **Pour les retraités, le montant de la cotisation est le premier sujet d'inquiétude du fait de la baisse de pouvoir d'achat et de la non-revalorisation des pensions de retraite.** La présence d'élus CGT dans les comités de section MG fait porter la voix de nombre d'adhérents en difficulté devant les augmentations constantes des cotisations mutuelles.

Ces critiques ont amené le conseil d'administration de la MG à décider d'une refonte du système de cotisation santé pour 2021 qui lissera de manière uniforme toute augmentation, quelque soit l'âge de l'adhérent, tout en intégrant les effets positifs du 100 % santé en optique, dentaire, et audioprothèse.

La CGT propose :

- Replacer la prise en charge de la perte d'autonomie dans la solidarité nationale et l'intégrer dans la branche maladie de la Sécurité Sociale
- Prolonger l'Allocation Adulte Handicapé au-delà de 60 ans quelque en soit le taux et non plus la remplacer par l'APA moins avantageuse
- Mettre en place un grand service public de l'aide à l'autonomie chargé d'offrir un service de proximité sur l'ensemble du territoire
- Une véritable politique de prévention tout au long de la vie avec une médecine de PMI (Protection Maternelle Infantile), une médecine du travail à revitaliser et une médecine de santé scolaire à faire revivre

Les élus CGT ont également été à l'initiative pour que le dispositif dit de minoration de cotisation pour les personnes à ressources modestes, soit amélioré de manière sensible au premier janvier 2021 (du fait de l'augmentation du plafond de niveau de ressources, certains de nos collègues pourront intégrer ce dispositif qui permet de réduire le montant de sa cotisation santé et prévoyance de 40 %) La Mutuelle Générale, comme toutes mutuelles, est prise en tenaille par la politique gouvernementale et ses décisions règlementaires, la baisse des remboursements de la sécurité sociale, l'inflation médicale, les participations forfaitaires et une fiscalité toujours plus lourde.

Nous ferons valoir la nécessité de réorganiser le système de santé avec l'objectif d'un 100 % Sécurité Sociale sans reste à charge. Pour cela il faut assurer et pérenniser son financement par des cotisations sociales basées sur le salaire et mettre fin aux exonérations de cotisations sociales allouées au patronat.

Le saviez-vous ?

Plus d'un mois et demi de vos cotisations servent à payer les taxes et impôts, avec la taxe Covid c'est pratiquement 2 mois !

Dès la réception des documents de vote et jusqu'au 30 avril 12h, votez et faites voter pour les candidat-es CGT.